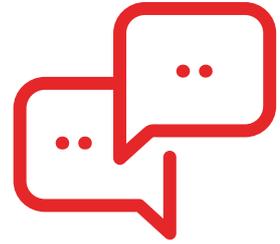


« ACCORD 1.1 »

EN FABRICATIONS MÉTALLIQUES



Vous vous en souvenez, les Métallos Wallons et Bruxellois de la FGTB avaient accepté l'accord interprofessionnel, *sans enthousiasme*. En effet, le carcan imposé par le Gouvernement Michel-De Wever limitait notre marge de manœuvre au maximum !

Le comité exécutif de la MWB-FGTB, réuni ce 5 mai, a approuvé le protocole d'accord en CP 111 pour la période 2017-2018.

Parmi les points positifs, soulevons :

- une augmentation du pouvoir d'achat de 1,1% au 1^{er} juillet 2017 ;
- une attention particulière à l'égard des salaires minima ;
- une volonté paritaire de non-réintroduction de la dégressivité salariale chez les jeunes ;
- une consolidation du FSE et un allongement de son délai d'intervention porté à 14 mois en cas de maladie ;
- l'instauration d'un droit individuel à la formation équivalent à 1 jour ou 8 heures par an par travailleur ;
- la prorogation de tous les accords existants en matière de RCC, crédits-temps et emplois de fin de carrière ;
- l'engagement des interlocuteurs sociaux d'ici le 31 décembre 2017 de simplifier la procédure de mise en place des délégations syndicales en entreprise ;
- une augmentation de 0,1% de la pension complémentaire ;
- ...

Ce protocole d'accord devrait être signé le 15 mai prochain et définira le nouveau cadre de travail dans le secteur des fabrications métalliques pour la période 2017-2018.

**L'AGENDA POLITIQUE ET SOCIAL S'ANNONCE FORT NERVEUX !
ET LES MÉTALLOS MWB-FGTB RESTENT PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS
À DÉFENDRE LEUR BIEN-ÊTRE, LEUR SÉCURITÉ SOCIALE
ET LEURS SERVICES PUBLICS !**

**Se résigner et se taire?
PAS QUESTION!**

MÉTALLOS MWB
FGTB-ABVV